

PANORAMA



De nouveaux outils
contre les menaces
biologiques du futur

ÉDITORIAL

PERSPECTIVES

DOSSIER

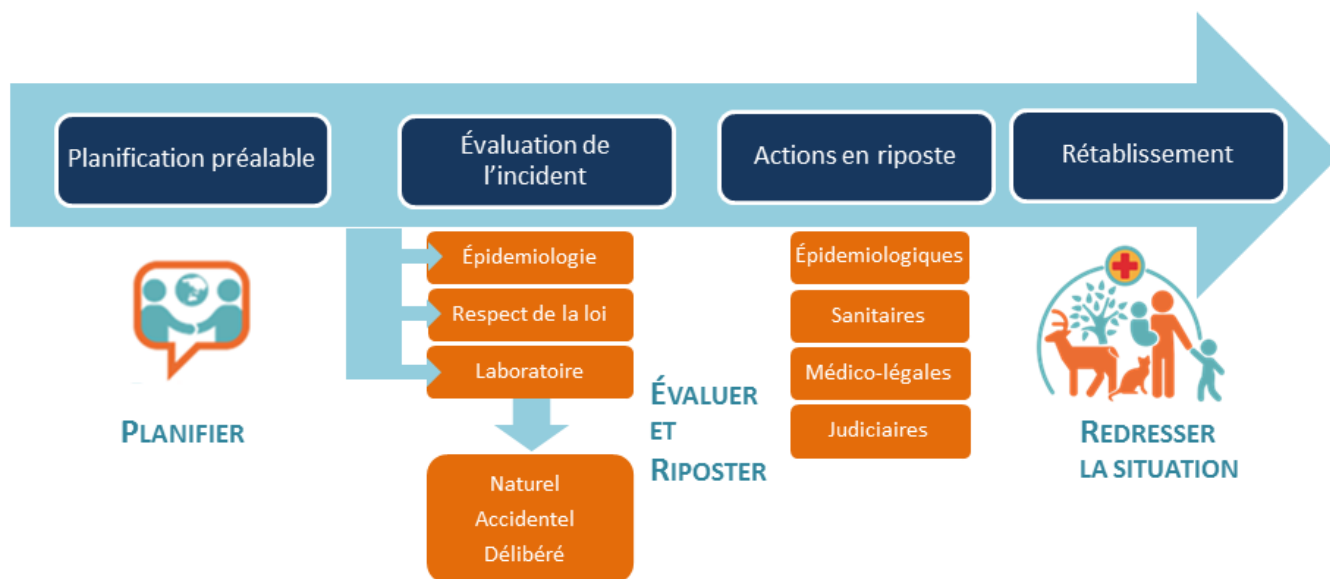
AUTOUR DU MONDE

RESSOURCES

Le développement des mouvements de personnes, d'animaux et de matières diverses à travers le monde, auquel s'ajoutent l'intensification et la concentration ininterrompues des systèmes de production animale, ont multiplié le risque de menaces biologiques. À cela s'ajoutent la fragilité et la défaillance des États nations et la montée en puissance d'acteurs non étatiques, accroissant ainsi les possibilités de dissémination accidentelle ou d'utilisation terroriste intentionnelle d'agents biologiques visant les animaux ou les humains.

L'OIE est un partenaire engagé dans le renforcement de la sécurité sanitaire mondiale. Cet engagement se reflète désormais dans le sixième Plan stratégique (2016–2020), la Stratégie de l'OIE pour la réduction des menaces biologiques et la Conférence mondiale sur la réduction des risques biologiques. La [Stratégie de l'OIE pour la réduction des menaces biologiques \(2015\)](#) identifie certains domaines-clés pour lesquels l'OIE peut faire face aux risques biologiques, en faisant par exemple appel à son expertise afin de rédiger des normes internationales et des directives à l'intention des Services vétérinaires en vue de renforcer leur capacité en la matière.

En 2014, une étude portant sur les Pays membres de l'OIE d'Europe et d'Eurasie a mis en évidence un retard en ce qui concerne l'état de préparation des Services vétérinaires, près de 47 % des pays ne disposant pas de l'autorité ou de la capacité leur permettant de faire face à des menaces biologiques intentionnelles [1]. L'une des constatations décisives de cette enquête portait sur l'absence, dans nombre de pays, de normes relatives aux menaces biologiques et à la gestion des catastrophes.



En 2017, l'OIE a constitué un groupe *ad hoc* chargé d'élaborer des lignes directrices pour la réduction des menaces biologiques ([Lignes directrices pour des enquêtes sur des événements biologiques suspects](#)), dont le champ d'application prend en compte l'émergence naturelle, intentionnelle ou accidentelle de maladies animales, et notamment de maladies zoonotiques. Des experts des Services vétérinaires, ainsi que des laboratoires, du secteur universitaire, des instances chargées de l'application de la loi et des pouvoirs publics, ont participé à la rédaction des lignes directrices destinées à servir de cadre aux Services vétérinaires nationaux afin de développer leur capacité à se préparer et à répondre aux menaces biologiques, mais aussi à évaluer leurs compétences actuelles face aux menaces biologiques. Ces lignes directrices prennent en considération différentes sources de recommandations et documentations existantes et publiquement disponibles, par exemple les annexes du [Mécanisme permettant au](#)

Secrétaire général des Nations Unies d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines.

Afin de faire face à l'absence, dans nombre de pays, de normes relatives aux menaces biologiques et à la gestion des catastrophes, un groupe *ad hoc* de l'OIE a élaboré des lignes directrices pour la réduction des menaces biologiques

Lors de l'élaboration des lignes directrices, il est apparu clairement que beaucoup de fonctions requises pour réagir efficacement à un événement biologique suspect peuvent dépasser le cadre des activités opérationnelles de routine de bon nombre de Services vétérinaires. Le cas le plus évident concerne peut-être la réaction face aux menaces biologiques suspectes qui s'inscrivent dans une optique criminelle ou terroriste. Une telle approche englobe différentes méthodes pour interroger les témoins, collecter les échantillons, conserver les éléments de preuves, ainsi que la capacité à témoigner aux procès.

Ces lignes directrices portent sur les conditions requises pour les Services vétérinaires, tant du point de vue structurel qu'opérationnel

La pierre angulaire de la réduction des menaces biologiques réside dans l'autorité légale dont jouissent les Services vétérinaires pour mener des enquêtes – ou y contribuer – sur des faits pour lesquels il existe une suspicion d'activité biologique criminelle. Enquêter sur ce genre de faits requiert en règle générale la coopération et la collaboration de multiples partenaires, y compris les forces de l'ordre – les Services vétérinaires jouant un rôle de soutien dans les enquêtes menées à l'échelon national. Dans le volet structurel de ces lignes directrices figurent également des conseils concernant la direction des opérations de riposte face aux menaces biologiques et concernant les moyens pouvant être mis en œuvre en termes de personnel, de locaux et de financement. Ces lignes directrices mettent particulièrement l'accent sur la nature pluridisciplinaire de la riposte et sur la nécessité d'impliquer de multiples parties prenantes et partenaires, y compris la population.

Le projet de « lignes directrices sur la réduction des menaces biologiques » de l'OIE aborde par ailleurs le volet opérationnel des préparatifs et de la riposte, en mettant l'accent sur la planification et l'élaboration de procédures opérationnelles normalisées et sur la définition des exigences en matière d'enseignement et de formation. Ces lignes directrices incluent un tableau d'indicateurs en lien avec une menace biologique afin d'aider à déterminer les modalités d'enquête. Parmi ces indicateurs figurent l'apparition de maladies au sein d'espèces nouvelles ou dans de nouvelles zones, la réémergence de maladies éradiquées ou les agents de type nouveau. Les domaines opérationnels couverts par ces lignes directrices sont les suivants : logistique, enquêtes conjointes, sécurité et santé, actes de laboratoire, cellules de gestion des crises et communications en situation de crise.

Les lignes directrices de l'OIE relatives aux enquêtes sur des événements biologiques suspects, associées à des liens dirigeant vers des ressources techniques, permettront aux Services vétérinaires de disposer d'un outil précieux en vue de développer, de renforcer et d'évaluer leurs capacités dans un contexte de menaces biologiques.

<http://dx.doi.org/10.20506/bull.2018.1.2770>

AUTOUR DU MONDE

▶ ACTIONS DE L'OIE

Lignes directrices de l'OIE et réduction des menaces biologiques

AUTEURS

Gary Vroegindewey

Directeur du Programme « Une seule santé », Lincoln Memorial University, Harrogate, Tennessee (États-Unis)

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.

**RÉFÉRENCES**

1. Vroegindewey G. (2014). – La santé animale dans le contexte de catastrophes naturelles et de bioterrorisme. *In* Recueil de thèmes techniques présentés devant l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE ou lors des Conférences des Commissions régionales de l'OIE.

The OIE is an international organisation created in 1924 with a mandate from its 182 Member Countries to improve animal health and welfare. Its activities are permanently supported by 301 centres of scientific expertise and 12 regional offices with a presence on every continent.



Follow the OIE: www.oie.int



@OIEAnimalHealth



World Organisation for Animal Health - OIE



OIEVideo



World Organisation for Animal Health



World Organisation for Animal Health (OIE)



Digital version: www.oiebulletin.com



WORLD ORGANISATION FOR ANIMAL HEALTH

Protecting animals, preserving our future

12, rue de Prony - 75017 Paris, France
Tel.: +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax: +33 (0)1 42 67 09 87 - oie@oie.int